

COMPTE-RENDU SECRÉTARIAT – FÉVRIER 2024

Programme croissance des marchés

Lors de la rencontre du secrétariat du mois de février, les membres ont discuté du volet d'approvisionnement en lait (VAL) ainsi que du volet d'usine de valorisation de surplus de lait (UVSL).

Concernant le volet d'UVSL, la CCL a indiqué aux membres que celle-ci a présenté l'étude de KPMG aux transformateurs au début du mois de février. Suite à cette rencontre, les transformateurs ont communiqué une série de questions et de commentaires concernant la méthodologie utilisée par KPMG dans son étude ainsi que sur certaines hypothèses qui y sont posées. À partir de cette étude, les producteurs ont établi le niveau de compensation à 14 \$/hl ainsi que la période de compensation de 7 ans. Les transformateurs ont réitéré durant la rencontre que les deux paramètres établis par les producteurs n'étaient pas suffisants pour couvrir les coûts qu'un tel investissement demanderait.

Concernant le VAL, le sous-comité du secrétariat a fait état de leur discussion afin de faire évoluer les discussions. Ce sous-comité a indiqué que la proposition des transformateurs de limiter le volume à 10 millions de litres pour les projets innovants destinés pour le marché domestique était trop restrictive. Une proposition a été faite d'avoir une période d'augmentation graduelle de 3 ans avec un volume pouvant aller jusqu'à 50 millions de litres. Le CILQ a mentionné que le volume de 50 millions était trop grand, qu'il pourrait engendrer des déplacements de marchés et qu'il fallait agir avec prudence dans l'établissement du volume pour ne pas impacter le marché. Également, le CILQ a mentionné qu'au lieu d'avoir une période d'augmentation graduelle de volume sur 3 ans, il serait préférable d'avoir un volume fixe pour les 3 premières années, toujours dans l'optique de limiter les déplacements de marchés. Le CILQ a complété sa proposition en indiquant qu'à la fin de cette troisième année le comité d'experts ferait une analyse de marché afin de déterminer s'il y a eu des déplacements de marchés. Trois scénarios possibles pourraient survenir à la suite de l'étude de marché qui affecteraient la suite du projet :

1. Aucun déplacement de marché n'a été répertorié, une augmentation graduelle sur volume lors des 3 années suivantes est octroyée jusqu'à l'obtention du volume maximal demandé;
2. Des déplacements de marchés ont été répertoriés de façon légère à modéré. Une augmentation graduelle du volume lors des 3 années suivantes est octroyée jusqu'à l'obtention de 50% du volume total du projet. Afin de combler les volumes restants, l'entreprise devra s'approvisionner selon les règles d'allocations de la province où le projet est situé;
3. Des déplacements de marchés ont été répertoriés de façon significative. Aucune augmentation de volume est attribuée à l'entreprise. L'entreprise conserve son volume des 3 premières années, mais doit combler les volumes restants selon les règles d'allocations de la province où le projet est situé.

La CCL a pris l'ensemble des commentaires des différents partis et le sous-comité du secrétariat poursuivra ses discussions.

COMPTE-RENDU CCGAL – MARS 2024

Fonds pour l'innovation et l'investissement dans le secteur laitier

La CCL a fait une mise à jour concernant le FIISL. Au total, 18 applications ont été déposées. Également, le comité d'experts qui aura la charge d'analyser les différentes demandes sera connu dans la semaine du 25 mars 2024. Ces informations seront publiées sur le site web de la CCL. Également, la CCL indique que ce comité d'experts pourra demander de l'expertise externe pour l'analyse des différents dossiers. Toutefois, l'expertise externe ne pourra avoir accès aux informations confidentielles du projet.

Programme croissance des marchés

Avant de discuter des différents volets toujours en suspens, la CCL a fait une mise à jour concernant le volet préproduction en vigueur depuis le mois de décembre 2023. Au moment du CCGAL, la CCL mentionnait qu'elle avait reçu 6 applications pour un total de 2,6 millions en demande de remboursement. Ce volet offre un montant total de 5 millions en remboursement lors de la première phase. La CCL a mentionné qu'une nouvelle ronde d'application sera ouverte en juin 2024.

Lors de la rencontre du CCGAL de janvier 2024, la CCL avait exprimé son désir que lors du prochain CCGAL il y ait des propositions concernant le volet d'approvisionnement en lait (VAL) ainsi que le volet d'usine de valorisation des surplus de lait (UVSL) et qu'elles soient prêtes pour le vote. À la suite des discussions qui se sont tenues au niveau du secrétariat, plusieurs éléments sont toujours en suspens concernant le VAL.

Concernant le VAL, la CCL a fait un état des discussions tenues au niveau du secrétariat et du sous-groupe de travail. La CCL a indiqué aux membres du CCGAL que les discussions au niveau du secrétariat n'étaient pas terminées et que le document présenté n'était pas une proposition. Malgré les différentes idées qui ont été déposées par les différents partis lors de la dernière rencontre du secrétariat, plusieurs aspects ne sont toujours pas déterminés. L'enjeu de cannibalisation des marchés et des différents mécanismes qui seraient mis en place pour limiter ceux-ci restent toujours à être déterminés. La question du volume maximal du volet (500 millions de litres) et du volume maximal par projet destiné au marché domestique font également parti des éléments toujours en suspens. Les producteurs ont indiqué qu'un vote sur ce volet ne pouvait dépasser le CCGAL de juillet 2024.

Sur le volet UVSL, les transformateurs ont réitéré leurs questionnements concernant l'étude de KPMG. Ceux-ci ont indiqué qu'une compensation de 16\$/hl et une durée de l'entente de 10 ans serait plus représentatif de la réalité. Afin d'établir les taux que les transformateurs proposent, il faudrait effectuer une nouvelle étude et la CCL ne croit pas que cela serait une bonne idée vue l'urgence de progresser dans ce dossier. La CCL indique qu'une étude a été effectuée et qu'il faut se baser sur des données afin d'établir ces paramètres. Les paramètres n'ont pas été votés et des discussions se poursuivront au niveau du secrétariat. Toutefois, les producteurs ont indiqué que

le taux de 14\$/hl et le terme de 7 ans représentaient la capacité de payer des producteurs puisque cette partie du programme est financée par les producteurs.

Puisque la motion votée en juillet 2023 stipulait que les deux volets toujours en suspens devaient être approuvés simultanément, il a été proposé de les scinder afin de pouvoir effectuer un vote lors du CCGAL de mai si un des deux volets est prêt.

Rapport de Yanic Lessard